

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2019 - Délibération n° 2019/06/24

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS INTERCOMMUNAUX - ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DES ZONES D'ACTIVITES (MARCHÉ N°2019-18)

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 juin 2019, modifiée le 25 juin 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : MM. JUILLET – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON -DESLOGES – LEGROS - AUBERT – PENICAUD – MARTINEZ - BUSSIERE – PEROT – ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – DERIEUX – PAMIES – LABORDE - PATEYRON – GAUDY – PICOURET - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes PIPIER – CAPS – MOREAU - JOUANNY – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Étaient excusés : MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS - RIGAUD – SZCEPANSKI – SIMONET – GAUCHI - PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – TRUNDE – RABETEAU – DEPARTUREAUX – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – LAGRANGE – COUSSEIROUX – GAILLARD – MOULINIER et RICARD; Mmes LAURENT – SPINGER - JOUANNETAUD – LAGRAVE – LE LUYER – SUCHAUD - COLON – DESSEAUVE – DURANTON - HYLAIRES – NOUAILLE - PATAUD et PREVOST-RAMBERT.

Pouvoirs :

1. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme BATTUT.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CAPS.
5. Mme LELUYER donne pouvoir à M. DERIEUX.
6. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE.
7. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT.
8. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.
9. Mme PIPIER (suite à départ de séance à 20 h 45) donne pouvoir à M. CHAPUT.

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	33	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	-				

Considérant la fin des marchés relatifs à l'entretien de espaces verts intercommunaux.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires en section de fonctionnement au budget de 2019.

Le Président indique qu'une consultation a été lancée sur la plate-forme synapse entreprises le 25 mai 2019 pour un marché de service passé selon la procédure adaptée (Article L. 2123-1 du code de la commande publique, applicable à compter du 01/04/19). La date limite de réception des offres a été fixée au 14 juin 2019 à 12h00.

Le Président rappelle que ce marché a pour objet l'entretien de la végétation des voiries d'intérêt communautaire ainsi que des zones d'activités. Il consiste en des travaux de fauchage, débroussaillage, élagage de la végétation et nettoyage de déchets présents sur et aux abords des zones et de la voirie.

La durée du marché est de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse, à compter de la date de notification de l'offre.

Le Président indique que le cahier des clauses particulières prévoit de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères de sélection des offres choisis sont les suivants :

- Prix- pondéré à 70 %,
- Valeur technique (moyens humains, moyens techniques...) - pondérée à 30%.

Le Président indique que 2 offres ont été reçues dans les délais impartis.

Après analyse, selon les critères de sélection des offres et leur pondération définis dans le cahier des clauses particulières, le Président propose de retenir le candidat suivant :

Pierre-Emmanuel JOBIN, les Bordes 23460 Royère de Vassivière,
pour un montant de **7560,00€ HT/ an.**

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire:

- Décide de retenir l'offre de Pierre-Emmanuel JOBIN pour effectuer les prestations du marché 2019-18 « travaux d'entretien des espaces verts intercommunaux- Entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des zones d'activités ».
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché n°2019-18 « travaux d'entretien des espaces verts intercommunaux- Entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des zones d'activités » à l'entreprise retenue citée ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant au présent marché.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

